



Du « bon sauvage » à la bombe nucléaire coloniale

Par [Saïd Bouamama](#)

Mondialisation.ca, 01 septembre 2018

[Le blogue de Saïd Bouamama](#) 21 mai 2018

Région : [Océanie](#)

Thème: [Histoire et Géopolitique](#), [Histoire](#),
[société et culture](#)

Analyses: [Nucléaire \(guerre et énergie\)](#)

Cocotiers, vahinés, ciel et plages paradisiaques et « bons sauvages » telles sont les images médiatiques dominantes de la Polynésie dite « française ». Lorsque nos médias dominants abordent cette colonie composée de cinq archipels c'est pour dessiner l'image d'un « paradis métis » ou d'une colonisation réussie par le mélange des populations. La majorité des polynésiens ne partagent pas cette vision et le mouvement indépendantiste a réussi à inscrire la Polynésie dans la liste des territoires à décoloniser. Le 17 mai 2013 l'assemblée générale des Nations-Unies adoptait une résolution affirmant « le droit inaliénable de la population de la Polynésie française à l'autodétermination et à l'indépendance » et exigeant du gouvernement français de « faciliter la mise en place d'un processus équitable et effectif d'autodétermination [1] ». Malgré plusieurs autres résolutions allant dans le même sens, la France fait la sourde oreille et refuse d'organiser un référendum d'autodétermination. Essayons de comprendre pourquoi en resituant la Polynésie dans ses contextes historiques, économiques et géostratégiques.

Les violences de la conquête

Les raisons économiques ne sont pas les premières dans la décision de coloniser les archipels qui forment aujourd'hui la Polynésie dite « française ». La première causalité est à rechercher du côté de la géostratégie et de la rivalité avec l'autre grande puissance coloniale de l'époque, le Royaume Uni. L'historien Renaud Meltz de l'université de Polynésie résume comme suit les conditions de la colonisation pour les « Îles sous le Vent ».

« Autant dire que les ISLV ne représentaient pas un enjeu par leur taille ou leurs ressources démographiques, par les perspectives d'exploitation agricole ou de peuplement qu'elles laissaient espérer. Isolés, cet ensemble appartenait pourtant à plusieurs ensembles régionaux, ce qui lui conférait un intérêt stratégique. Traditionnellement, il s'inscrivait dans un système de relations internationales qui l'intégrait à l'ensemble polynésien, soit le triangle formé au nord par Hawaï, à l'ouest par la Nouvelle-Zélande et à l'est par l'île de Pâques [...] Les administrateurs français avaient conscience de cette situation exceptionnelle [2]. »

Le propos s'applique également aux autres îles qui composent la Polynésie française. François Guizot, ministre des Affaires Étrangères définit comme suit la stratégie française dans la région le 31 mars 1843 : « posséder sur les points du globe qui sont destinés à devenir de grands centres de commerce et de navigation des stations maritimes, sûres et

fortes, qui servent d'appuis à notre commerce [3]. » Cette stratégie se heurte à la puissance dominante de la région qu'est le Royaume Uni avec ses possessions d'Australie, de Tasmanie et de Nouvelle-Zélande. L'époque est celle des marchandages où ces deux grandes puissances se partagent le monde. Ce type de marchandage conduit par exemple à l'annexion de la Nouvelle-Zélande en 1840 (Traité de Waitangi entre la Couronne britannique et la confédération des tribus de Nouvelle-Zélande) avec en compensation pour la France l'autorisation d'instaurer par la force un protectorat sur Tahiti en 1842.

En dépit du déséquilibre des forces militaires, la résistance Tahitienne durera de 1843 à 1847. La violence des combats est telle que l'on retrouve encore aujourd'hui des obus datant de cette guerre : *« A Tahiti, le lundi 8 novembre 2010, des artificiers neutralisent deux obus qui rejoignent ceux déjà mis au jour en octobre 2008. Tous datent du milieu du XIX^e siècle, certains provenant vraisemblablement de la guerre franco-tahitienne qui débuta par l'affaire Pritchard et s'étendit de 1843 à 1847 »* rappelle l'historienne Viviane Fayaud [4].

Le pasteur anglais Georges Pritchard, consul d'Angleterre auprès de la reine Pomaré IV, est accusé par la France de manipuler celle-ci pour qu'elle dénonce le protectorat. Son arrestation ainsi que la proclamation de la déchéance de la reine par l'armée française provoque une crise internationale mettant les deux puissances coloniales au bord de la guerre. Cette explication par la manipulation étrangère est typique du regard colonial sur les résistances à la conquête. *« En fait, au début des années 1840, la question qui se pose est bien celle de la souveraineté tahitienne et la reine n'a pas besoin des éclairages d'un Pritchard pour savoir qu'elle est en train de s'en faire déposséder »* rectifie l'historienne Claire Laux [5]. La résistance sera écrasée, les quelques milliers de combattants polynésiens armés de fusils se trouvant confrontés à une armée française disposant de cinq navires de guerre pouvant bombarder les positions polynésiennes.

Le scénario de la conquête est identique pour les Marquises. En 1842 ces îles sont annexées alors que les îles du Vent et les îles Gambier se voient imposer un protectorat. Là aussi la violence de la conquête s'accompagne de résistances en 1842 à Vaitahu, en 1844 à Haapa, en 1846 à Pakoko rappelle l'amiral de vaisseau Pierre Eugène Eyriaud des Vergnes dans son livre paru en 1877 [6]. La troisième république parachève cette « œuvre » coloniale en annexant purement et simplement Tahiti en 1880 puis les îles Gambier en 1881, les îles sous le Vent en 1887 et les îles australes en 1902. L'ensemble de ces îles sont dès lors regroupées au sein des Etablissement Français d'Océanie (EFO) qui seront renommés « Polynésie française » en 1957.

Mais « l'œuvre » de la conquête ne s'arrête pas aux violences militaires et à l'imposition d'une tutelle coloniale. Elle se décline également en épidémies périodiques provoquant une mortalité importante. Les médecins Patrice Debré et Jean-Paul Gonzales résumant comme suit le bilan de ces épidémies pour les îles Marquises enclenchés par les premiers contacts avec les européens et s'accélération avec la colonisation :

« De 1791 à 1863 quatre épidémies de tuberculose, de fièvre typhoïde, de grippe et de variole opérèrent des coupes sombres dans la population des Marquises. Plus des trois quart des insulaires furent emportés par ces émergences successives [...] Trois nouvelles émergences se succèdent dans l'île de Rapa. Seulement 10% de la population aurait survécu à la dysenterie et à la variole identifiées comme la principale cause de ce dramatique dépeuplement. Vers la fin du XIX^e siècle, la population amorce une chute vertigineuse. A Nuku Hiva par exemple, on comptait 16 000 habitants en 1804,

12 500 en 1856, 4 865 en 1884, un chiffre qui tombe à 2075 en 1929, frisant ainsi un risque d'extinction [7]. »

La bombe nucléaire coloniale

Comme les autres colonies la Polynésie française est soumise au code de l'indigénat (travail forcé, réquisition, justice d'exception, etc.) jusqu'en 1946. Elle connaîtra également une renaissance de la résistance anticoloniale à l'issue de la seconde guerre mondiale. La figure de Pouvana'a a Oopa Tetuaapua le leader du Rassemblement Démocratique des Populations Tahitiennes (RDPT) fondé en 1949 symbolise cette résistance. Elu député avec 72% des voix en 1951 et réélu en 1956, il sera arrêté en octobre 1958, déchu de son mandat de député et condamné pour « complicité de destruction d'édifices et détention d'armes et de munitions sans autorisation » à 8 ans de prisons et à 15 ans d'interdiction de séjour en Polynésie. Il ne pourra rentrer chez lui qu'en novembre 1968. Surnommé par son peuple « le père » Pouvana'a a Oopa Tetuaapua est victime de la « raison d'État » dans un contexte historique où la guerre d'Algérie fait craindre à De Gaulle la perte du terrain d'expérimentation des essais nucléaires français. « Dès 1958, et avant même les essais sahariens, la Polynésie française avait été choisie comme site de remplacement. De là découlait une autre interrogation : l'élimination de Pouvanaa ne correspondait-elle pas à la nécessité de se débarrasser d'une force politique susceptible de gêner le CEP (Centre d'Expérimentation du Pacifique) [8] » s'interroge l'historien Jean-Marc Regnault.

L'indépendance algérienne accélère la décision de mise en place du CEP qui dès sa création en 1962 se concrétise par l'arrivée de plusieurs milliers de militaires et de techniciens à Mururoa, Fangataufa, Hao et Papeete. Au moment où débutent les essais nucléaires en 1966 la seule base de Hao regroupe 1920 militaires, 280 civils européens et 450 civils polynésiens. Quant aux travaux qui concrétisent l'ouverture du CEP sur cette base quelques chiffres permettent de se rendre compte de leurs ampleurs et de leurs conséquences :

« Sur la base avancée de Hao, l'aéroport a nécessité l'abattage de 7 700 cocotiers, le déplacement de 880 000 m³ de corail, la pose de 100 000 tonnes d'enrobés de bitume, 22 000 m³ de béton, et 4000 tonnes d'acier cependant que l'approfondissement de la passe d'accès pour les navires a imposé l'évacuation de 50 000 m³ de corail [9] » résume l'économiste Gilles Blanchet.

Les autres sites connaissent également des bouleversements de grande ampleur faisant connaître brusquement à la Polynésie dite « française » et à ses habitants un bouleversement complet de sa structure économique et sociale.

L'installation du corps étranger qu'est le CEP se traduit rapidement par une crise des productions traditionnelles (phosphate, vanille, Coprah, café vert, nacre) c'est-à-dire par une dépendance coloniale accrue à l'égard de la France. Les conséquences sanitaires et écologiques des 46 essais nucléaires atmosphériques s'étalant de 1966 à 1974 puis des 150 essais nucléaires jusqu'en 1996 sont également désastreuses. Le réseau « sortir du nucléaire » résume comme suit ces effets :

« Ces explosions ont fragilisé les fonds sous-marin, entraînant un risque d'effondrement des atolls de Moruroa et Fangataufa. Des débris toxiques et radioactifs (métaux lourds, plutonium...) contaminent toujours durablement les

sols et menacent la population. Aux milliers d'habitants et travailleurs irradiés pendant les essais, il faut ajouter les déficits de naissance, malformations congénitales et infirmités que subissent toujours un nombre non négligeable d'enfants polynésiens, comme le montre une étude publiée en février par l'Observatoire des armements [10]. »

Tous les effets de ces essais ne sont pas encore évalués et tous les documents ne sont pas encore déclassifiés. Cependant les informations disponibles font craindre le pire et de manière durable. Pour ne prendre qu'un exemple citons celui fourni par la CRIIRAD (Commission de recherche et d'Information Indépendante sur la Radioactivité :

« Le 2 juillet 1966, le niveau de radiation aux Gambier était plus de 1 000 fois supérieur à celui relevé, en France métropolitaine, après le passage du nuage de Tchernobyl [11]. » Le leader indépendantiste Oscar Temaru qualifie à juste titre ces essais de « crime contre l'humanité » et l'église protestante Maohi a décidé en août 2016 de porter plainte à la cour internationale de la Haye « Pour toutes les conséquences des essais nucléaires, et pour son mépris face à toutes les maladies endurées par les Polynésiens [12] »

L'ENSEMBLE DE LA POLYNÉSIE A ÉTÉ EXPOSÉ AUX RADIATIONS



Source : [Polynésie française - Essais Nucléaires: L'Association 193 veut accompagner les victimes](#)

A deux reprises en 1987 et en 1995 des émeutes éclatent à Papeete et une partie de la ville est à chaque fois incendiée. Indirectement en 1987 et directement en 1995 les essais nucléaires français sont à la source de ces émeutes.

« Le développement des activités liées au militaire a totalement déséquilibré la vie sociale et économique. Des tensions latentes peuvent mener à des explosions. En octobre 1987, la ville de Papeete a été le théâtre de véritables émeutes, suite à des provocations contre un mouvement de grève des dockers [13] » explique le chercheur à l'Institut des Relations Internationales Stratégiques (IRIS) Daniel Cirera.

Les émeutes de 1995 sont quant à elles directement en lien avec l'annonce de la reprise des essais nucléaires par l'État français. La manifestation de protestation des syndicats indépendantistes contre la reprise des essais nucléaires dégénère en émeute pendant 24 heures avec comme résultat la destruction à 90% de l'aéroport de Tahiti-Faa et l'incendie d'une partie importante du centre-ville. Enfin les essais nucléaires français en Polynésie sont la cause d'un acte de terrorisme d'État le 10 juillet 1985. Ce jour-là l'ordre de détruire le « Rainbow Warrior », un navire de l'association Greenpeace mouillant dans le port néo-zélandais d'Auckland, est donné [14].

L'enjeu économique et stratégique de la Zone Économique Exclusive maritime (ZEE)

Les partisans du maintien de la colonisation française insistent fréquemment sur la soi-disant « absence d'enjeux économiques » d'un territoire d'à peine 4 200 km² c'est-à-dire de la taille d'un petit département de l'hexagone. Le fait que les cinq archipels constituant la Polynésie dite « française » ne possèdent pas de minerais stratégiques est également invoqué pour refuser le qualificatif de « colonie » à l'occupation française. Enfin le fait que la population n'est que de 175 000 habitants répartis de surcroît sur des dizaines d'îles dans un espace de 2 millions de kilomètres carrés est aussi mis en avant pour arguer de l'inadéquation du concept de colonie à la situation polynésienne.

Ces arguments fallacieux consistent en fait à réduire le concept de colonie à une de ses formes afin d'échapper au discrédit historique qui touche la colonisation capitaliste depuis les luttes de libération nationale de la seconde moitié du vingtième siècle. La colonisation est en fait la mise en dépendance imposée par la force d'un pays ou d'une nation au service des intérêts de la puissance occupante. Ces intérêts peuvent être économiques ou géostratégiques mais dans les faits ils sont toujours directement ou indirectement économiques. En dernière instance en effet, la préoccupation géostratégique n'est qu'un outil de la défense des intérêts économiques d'ensemble et sur le long terme de la puissance occupante. Enfin la colonisation peut se concrétiser dans des formes différentes dépendant de la séquence historique, du rapport des forces, du contexte géographique, etc. (colonisation de peuplement, protectorat, colonie d'extorsion des matières premières, etc.).

De surcroît la zone économique est immédiatement présente du fait de l'existence d'une ZEE (Zone Économique Exclusive) maritime de 5 500 000 km² ce qui représente près de 40% de l'ensemble de la ZEE française dans le monde. Les ressources que recèle cette zone économique exclusive sont présentées comme suit par le portail français des ressources minérales non énergétiques :

« Grâce à l'Outre-Mer, avec onze millions de kilomètres carrés de Zone Économique Exclusive, la France dispose du deuxième espace maritime mondial, après celui des États-Unis. Cet immense espace maritime, réparti dans tous les océans, dote également la France d'une grande richesse en matière de biodiversité marine, ce qui constitue à la fois un atout et une responsabilité. Les Zones Économiques Françaises recèlent un potentiel de ressources minérales pour lequel l'inventaire reste, pour l'essentiel, à réaliser. Par exemple, la Polynésie française possède les encroûtements cobaltifères parmi les plus riches actuellement connus dans les océans [15]. »

Les ressources en cobalt sont ainsi évaluées à 50 millions de tonnes et celles en platine à 5

000 tonnes [16]. Mais un autre enjeu encore plus important caractérise la région : celui des « terres rares ». Ce nom désigne 17 métaux (scandium, yttrium, Lanthane, etc.) nécessaires à la production des produits de haute technologie. Compte-tenu du boom du numérique et des nouvelles-technologies vertes, les terres rares sont considérées comme des métaux stratégiques. La demande mondiale de « terres rares » explose depuis plusieurs décennies faisant de l'exploitation de celles-ci « l'un des enjeux géopolitiques majeurs du XXI^e siècle » résume le chercheur en science politique François Masclani [17]. Si l'ampleur et l'accessibilité des gisements en sont encore au stade de l'évaluation, la présence de gisements importants est cependant avérée. La grande profondeur des gisements rend leur exploitation insuffisamment rentable dans l'immédiat compte-tenu de l'État de la technologie. A moyen terme cependant ces ressources deviendront exploitables.

La France ignore les Nations-Unies

Depuis la réinscription par les Nations-Unies de la Polynésie dans la liste des territoires à décoloniser en 2013, l'organisation internationale a réaffirmé sa position à plusieurs reprises. Rappelons que c'est une résolution de l'Assemblée de la Polynésie « française » approuvée à la majorité le 18 août 2011 qui demande à son président d'agir pour cette réinscription. La résolution de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2016 rappelle comme suit la position des Nations-Unies :

« [l'Assemblée Générale] déplore que la Puissance administrante n'ait pas donné suite à la demande qui lui avait été faite de soumettre au sujet de la Polynésie française les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et la prie d'intensifier son dialogue avec la Polynésie française afin de favoriser la mise en place rapide d'un processus d'autodétermination équitable et effectif, dans le cadre duquel seront arrêtés le calendrier et les modalités de l'adoption d'un acte d'autodétermination [18]. »

La réaction française à ces positions onusiennes est identique à celle qu'elle a tenue pendant la guerre d'Algérie : elle dénonce une « ingérence flagrante » des Nations-Unies dans les affaires intérieures française. L'attitude de ses diplomates comme leurs déclarations sont résumés comme suit par le député indépendantiste Moetai Brotherson : « *Pour l'instant, on est stade du déni. La France fait comme si on n'était pas réinscrits. Quand on prend la parole à l'ONU, ils sortent de la salle et quand on a fini ils reviennent. Pour eux, l'ONU ils considèrent qu'elle s'est immiscée dans leurs affaires intérieures ; c'est du reste, ni plus ni moins les mêmes arguments qu'ils ont utilisés en Algérie Française à l'époque... et tu vois les interventions de l'ambassadeur de France à l'ONU, eh bien, ce sont les mêmes arguments que nous on a entendu 56 ans après quoi, exactement ! [19]* »

La situation est de fait bloquée et le déséquilibre dans le rapport des forces empêche toute solution à court terme. L'injustice coloniale peut ainsi perdurer longtemps si les revendications des indépendantistes polynésiens ne sont pas appuyées par des mobilisations anticolonialistes puissantes en France. Nous en sommes très loin et cela contribue à notre propre asservissement car comme le soulignait déjà Marx : « *Un peuple qui en opprime un autre ne peut être libre* ».

Source : [Blog de Saïd Bouamama](#)

Notes

[1] Résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations-Unies le 17 mai 2013, http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/67/265, consulté le 8 mai 2018 à 18 h15.

[2] Renaud Meltz, *Du protectorat à l'annexion. La lente pacification des « Îles sous le Vent (Polynésie) », 1880-1897*, Revue Monde (s), n° 4, septembre 2013, p. 234.

[3] François Guizot, Intervention à la chambre, 31 mars 1843, *Procès-verbaux de la chambre des députés*, Session de 1843, Henry, Paris, 1843, p. 240.

[4] Viviane Fayaud, Images de guerre méconnues : le conflit franco-tahitien (1843-1847), in Martin Galinier, *Images de guerre, Guerre des images, Paix en images : La guerre dans l'art, l'art dans la guerre*, Presses Universitaires de Perpignan, 2012, p. 269.

[5] Claire Laux, *Le Pacifique aux XVIII^e et XIX^e siècles : une confrontation franco - britannique. Enjeu colonial et rivalité géopolitique (1763- 1914)*, Karthala, Paris, 2011, p. 149.

[6] Pierre Eugène Eyriaud des Vergnes, *L'archipel des îles Marquises*, Berger-Levrault, Paris, 1877, p. 6.

[7] Patrice Debré, Jean-Paul Gonzalez, *Vie et mort des épidémies*, Odile Jacob, Paris, 2013, pp. 157-158.

[8] Jean-Marc Regnault, *Pouvanaa a Oopa Victime de la raison d'État. Les documents parlent*, Les éditions de Tahiti, Moorea, 2003, p. 6.

[9] Gilles Blanchet, *L'économie de la Polynésie française de 1960 à 1980 : un aperçu de son évolution*, ORSTOM, Paris, 1985, p. 33.

[10] 50^e anniversaire des essais nucléaires français dans le Pacifique : la France doit réparation aux victimes, <http://www.sortirdunucleaire.org/article49135>, consulté le 14 mai 2018 à 19 h 20.

[11] CRIIRAD, *Essais nucléaires en Polynésie française. Cinquante ans après le premier essai nucléaire, quel impact pour les populations exposées aux retombées radioactives ?*, communiqué 1^{er} juillet 2016, <http://www.criirad.org/actualites/dossiers2006/polynesie/CRIIRAD2016-07-01-polynesie-essais-nucleaire.s.pdf>, consulté le 14 mai 2018 à 19 h 40.

[12] Essais nucléaires en Polynésie : l'Église protestante porte plainte contre la France, *l'Express* du 8 août 2016, https://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/essais-nucleaires-en-polynesie-l-eglise-protestante-porte-pla-inte-contre-la-france_1819517.html, consulté le 14 mai à 20 h10.

[13] Daniel Cirera, *Des missiles pour quoi ? : L'alternative pacifiste*, Messidor, Paris, 1990.

[14] Claude Lecomte, *Coulez le Rainbow Warrior*, Messidor, Paris, 1985.

[15] Les ressources minérales métalliques de la ZEE française, <http://www.mineralinfo.fr/page/ressources-minerales-metalliques-zee-francaise>, consulté le 15 mai 2018 à 16 h 00.

[16] Réseau de la poste polynésienne, *Que sait-on vraiment des terres rares en Polynésie française*, https://www.tahiti-infos.com/Que-sait-on-vraiment-des-terres-rares-en-Polynesie-francaise_a139994.html, consulté le 15 mai à 16 h 30.

[17] François Masclanis, Préface au livre de Viviane Du Castel, *Les terres rares : entre défis géopolitiques et dépendance géostratégique ? France, Union Européenne, Groenland, Russie, États-Unis*, L'Harmattan, Paris, 2015, p. 9.

[18] Résolution de l'Assemblée Générale des Nations-Unies du 6 décembre 2016, <https://www.un.org/press/fr/2016/ag11868.doc.htm>, consulté le 15 mai 2018 à 18 h 00.

[19] Entretien avec Moetai Brotherson, *L'épique réinscription de la Polynésie Française sur la liste des pays à décoloniser*, <https://blogs.mediapart.fr/edition/memoires-du-colonialisme/article/141017/lepique-reinscription-de-la-polynesie-francaise-sur-la-liste-des-pays-decol>, consulté le 15 mai 2018 à 18 h 30.

La source originale de cet article est [Le blogue de Saïd Bouamama](#)
Copyright © [Saïd Bouamama](#), [Le blogue de Saïd Bouamama](#), 2018

Articles Par : [Saïd Bouamama](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca